

# Commune de Riverie

DICRIM

Document

D'information

Communal

Sur les Risques

**Majeurs**

## **Les risques majeurs à Riverie**

Document à conserver

**Le 19 février 2013**



[www.mairie-riverie.fr](http://www.mairie-riverie.fr)

# Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur

p.2

Les fondements juridiques

Les objectifs du DICRIM

Les risques majeurs à Riverie

L'inondation

p.3

Risque de Séisme faible

p.4 et 5

Risque de Tempête

p. 6

Les autres risques

p. 7

Informations complémentaires

p. 8

et numéros utiles

# Un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Quoique les conséquences des pollutions (par exemple les marées noires) puissent être catastrophiques, la législation, les effets, ainsi que les modes de gestion et de prévention de ces événements sont très différents et ne sont pas traités dans ce dossier.

## La prévention

La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

## Les objectifs du DICRIM

- La connaissance du risque sur la commune
- Les mesures de prévention
- L'organisation des secours
- Les consignes de sécurité pour la population

## Les fondements juridiques

L'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs, abrogé par l'article 102 de la loi N°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, qui modifie l'article L 125-2 du Code de l'environnement, stipulant que les citoyens ont droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis. Le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusées sont définis dans le décret du 11 octobre 1990 modifié.

Conformément aux articles R125-10 et 11 du code de l'environnement, les communes situées dans des zones à risques doivent établir un Document d'Information sur Les Risques Majeurs.

## Les Risques « majeurs » identifiés à Riverie

- Risque Inondations
- Risque de Séisme Faibles
- Risque de Tempête

# Le risque inondation :

## L'inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement principalement provoquée par des pluies importantes.

### Les risques à Riverie :

Compte tenu du relief de la commune et que celle-ci n'est traversée par aucun cours d'eau ou ruisseau, le risque d'inondation est faible et s'agit le plus souvent lors d'épisodes pluvieux important, de ravinements, coulées de boues voir glissements de terrain.

Lors de ces dernières années peut d'évènements pluvieux ont nécessité des déclarations de catastrophes naturelles.

- En 2003 entre le 1 décembre et le 4 décembre : ruissèlements et coulées de boue.
- En 2008 entre le 1 novembre et le 2 novembre : ruissèlements et coulées de boue.
- En 2009 le 9 septembre : Inondation par crue (débordement de cours d'eau)

### Consignes de sécurité :

- Ne pas emprunter les chemins pédestres qui traversent ou longent le Petit Bozançon.
- Ne pas s'engager à pied, en vélo ou avec tout véhicule sur une route ou un chemin encore inondé.
- Signaler en mairie les coulées de boue qui arrivent sur la chaussée.

# Le risque Séisme

Par décret du 22 octobre 2010, qui porte délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de RIVERIE a été classée en zone de sismicité faible.

## Qu'est-ce qu'un séisme

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments. Un séisme peut provoquer des phénomènes annexes importants tels que des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée, ou des tsunamis. Les conséquences peuvent être humaines, économiques, environnementales et patrimoniales.

## Quel comportement face à un séisme :

### **Pendant la secousse**

Si vous êtes à l'intérieur : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'extérieur : éloignez vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se trouvant à proximité d'un bâtiment.

### **Après la secousse**

En cas de séisme de faible intensité ; rentrez chez vous avec précaution, aérez votre habitation.

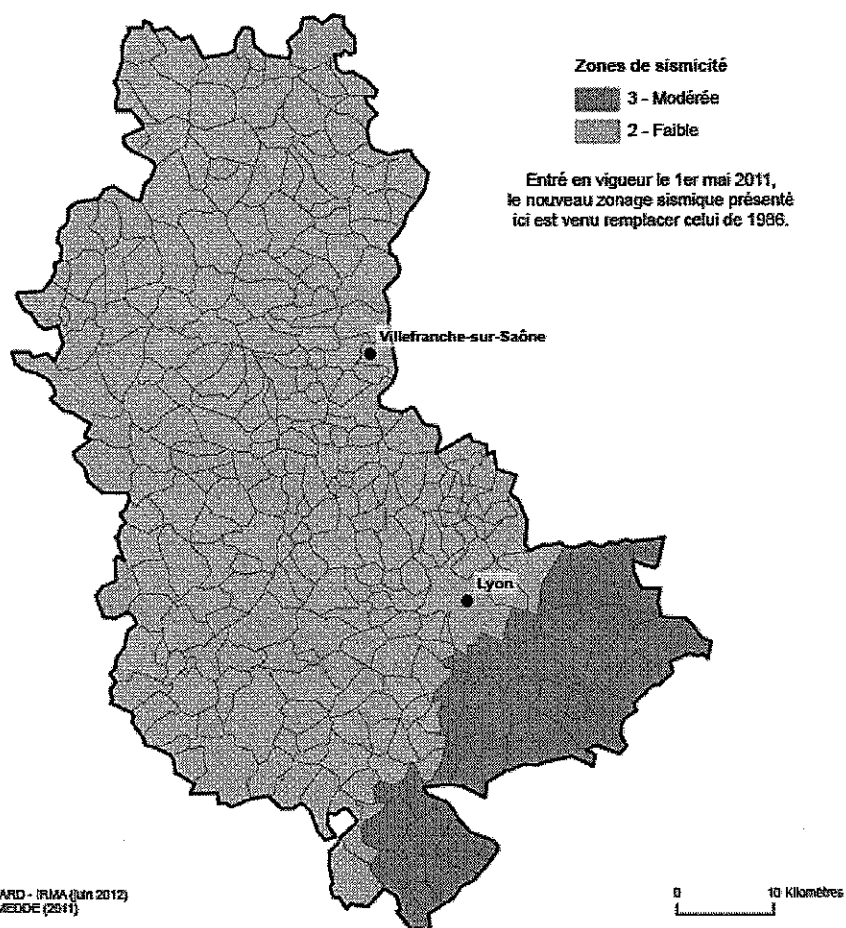
N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'ya pas de fuite de gaz.

## En cas de séisme IMPORTANT

Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés à terre et à ceux qui menacent de le faire. N'utilisez surtout pas les ascenseurs.

Eloignez vous rapidement du bâtiment ; pensez à emporter les objets de première nécessité. Coupez les réseaux si vous avez la possibilité. Méfiez vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines et même les mois qui suivent un tremblement de terre.

Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager les bâtiments fragilisés.



# Le risque Tempête

Qu'est-ce que les risques météorologiques ? Le risque météorologique fait référence à la variabilité quotidienne du climat susceptible d'avoir un impact humain, environnemental, matériel et économique.

Une tempête, est une confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (chaude et froide par exemple) qui ont pour conséquences des vents dépassant 89km/h et de fortes précipitations. Les tornades sont un type particulier de tempête, plus courte et plus limitées géographiquement.

Riverie peut être concerné par :

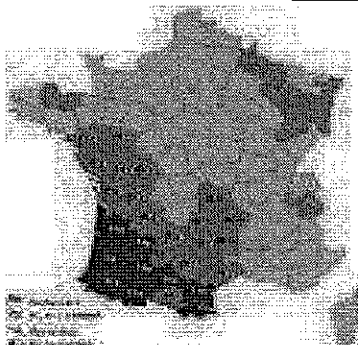
- Fortes précipitations
- Vent violent et tempête
- Orages
- Neige et verglas

Dans ces cas comment réagir

- Limiter ses déplacements
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Eviter utilisation du téléphone et tous appareils électriques.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur routes inondées.

Se tenir informé

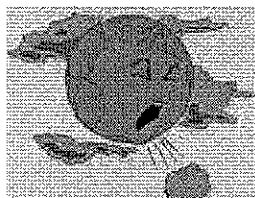
- Ecouter la radio : France Inter 98.8 – France info 103.4
- Météo France diffuse des cartes indiquant les niveaux de vigilance et envoie des alertes aux autorités qui prennent les dispositions.
- Cartes consultables sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou par téléphone au 08 92 68 02 69



# Les autres risques

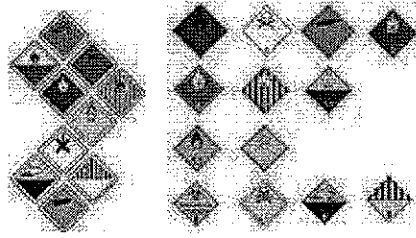
La commune de Riverie peut être confrontée à deux autres risques.

- **La pollution atmosphérique**, elle correspond à l'introduction dans l'air de substances ayant des conséquences préjudiciables pour la santé humaine et l'environnement. Il existe deux seuils d'alerte au niveau national.
  - **Niveau 1 : information** : inutile de modifier les déplacements, sorties et activités sportives habituelles, prenez garde à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants (tabac, solvants). Pour les personnes sensibles, limitez les activités intenses.
  - **Niveau 2 : alerte** : Limitez l'usage de véhicules à moteur, pour les enfants de moins de 6 ans, évitez les promenades et activités à l'extérieur, pour les personnes sensibles, adaptez ou suspendez vos activités. Pour les autres, ne modifiez pas vos déplacements habituels, mais privilégiez les activités physiques d'intensité moyenne ou faibles.



- **Transport de matières dangereuses – TDM**, aucune route traversant la commune n'est classée comme pouvant recevoir un transport de matières dangereuses. Cependant, un accident routier peut entraîner un danger selon la nature des matières transportées (transport de combustibles). Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.
  - **Si vous êtes témoin** : donnez l'alerte pompier -18 ou 112 d'un portable, gendarmerie-17 en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger inscrit sur le véhicule, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion). Si il ya des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie, ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite. Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent, invitez les autres témoins à s'éloigner.
  - **Obéissez aux consignes de services de secours** : si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri d'un bâtiment, ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule. Ecoutez France Inter (99.8MHz) ou France Info (103.4MHz). Après si vous êtes confiné, dès l'annonce de la fin de l'alerte, aérer le local, ou votre habitation.





## Informations complémentaires

### Numéros utiles

Pompiers (à partir d'un poste fixe)	18
Pompiers (à partir d'un portable)	112
SAMU	15
Gendarmerie Nationale	17
DDT	04 78 05 30 64
EDF (service dépannage)	0 810 761 773
EDF (Urgence)	0 810 333 063
GDF (service dépannage, urgence)	0 810 686 003
Centre Anti poison	04 72 11 69 11

### Pour en savoir plus

Mairie de Riverie	04 78 81 82 42	<a href="http://www.mairie-riverie.fr">www.mairie-riverie.fr</a>
Préfecture du Rhône	04 72 61 60 60	<a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
Plan Sisme		<a href="http://www.planseisme.fr">www.planseisme.fr</a>
Météo France	0 892 68 02 69	<a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>

